



FSU

Villeneuve d'Ascq, le 3 octobre 2005

Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE
Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique
135 Route de Boussois
59600 ASSEVENT Tel : 06.85.20.34.90.
Tel - Fax : 03.27.64.11.44.

A Messieurs les Inspecteurs
Pédagogiques Régionaux d'EPS

OBJET : Evaluation de la voie professionnelle en EPS,

Messieurs les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS,

De nombreux collègues des Lycées Professionnels nous questionnent sur la mise en œuvre de l'évaluation de l'EPS pour les examens 2006.

Vous avez récemment envoyé des demandes auprès des équipes pédagogiques pour définir le protocole d'évaluation dans le respect des textes programmes et de l'arrêté ainsi que de sa note de service les accompagnant.

Nous voudrions exprimer les difficultés des équipes pédagogiques à vous fournir ces documents dans les délais impartis (5 octobre 2005), sur des textes qui leur sont proposés tardivement (en particulier les grilles définissant les épreuves d'examen qui ne sont pas encore sorties officiellement !!).

D'autres remarques concernant la conception même de cette évaluation et de certaines ambiguïtés au travers de la note de service (CF courrier du SNEP National au Directeur de la DESCO, ci-joint) nous amènent à vous demander d'être indulgents sur le retour des documents prévus : si possible il faudrait laisser un temps supplémentaire d'appropriation pour les équipes jusqu'aux vacances de Toussaint (22 octobre 2005).

Cette adaptation temporelle permettrait à l'ensemble des équipes de réfléchir plus sereinement à la mise en œuvre de cette évaluation.

En espérant que vous pourrez tenir compte de nos remarques, veuillez agréer, Messieurs les Inspecteurs Régionaux d'EPS, l'expression de nos sentiments respectueux.

Marc BOULOGNE,
Secrétaire Académique du SNEP-FSU



Syndicat National de l'Éducation Physique
De l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 27 juillet 2005

Monsieur Roland DEBBASCH
Directeur de l'Enseignement Scolaire
Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'enseignement supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Nréf SC/CH

Objet : note de service relative à l'évaluation de l'EPS dans la voie professionnelle

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de solliciter notre avis sur le projet de note de service relative à l'évaluation en EPS aux examens de la voie professionnelle, même si nous regrettons que la date de cette consultation et les délais extrêmement courts ne nous permettent pas d'aller au fond de l'analyse.

Concernant le projet de note de service quelques remarques :

1. Ce projet tente de revenir sur une décision prise au CSE, ce qui n'est pas acceptable. Dans les chapitres 1.1.1 et 1.1.2., les rédacteurs réintroduisent une obligation dont nous avons obtenu en CSE, après vote majoritaire d'un amendement, qu'elle soit écartée du texte de l'arrêté. C'est celle demandant que les épreuves soient choisies pour permettre « *l'évaluation de différents types de compétences définies dans les programmes* » (Bac pro et BMA) et pour « *permettre l'évaluation de deux types de compétences* » (CAP et BEP).

Ces formulations restent ambiguës : de quels types de compétences s'agit-il ?

- des « compétences attendues » ? Selon le programme EPS de la voie professionnelle, « *la compétence attendue correspond à l'ensemble des connaissances nécessaires et suffisantes pour se conduire de façon adaptée dans une situation qui est nécessairement représentative de la richesse culturelle de l'activité. Elle mêle les dimensions culturelle et méthodologique de l'enseignement. Ainsi, chacune des compétences intègre à la fois la préparation et la réalisation d'une prestation dans l'activité.* » C'est d'ailleurs la définition retenue, conformément aux programmes, dans les épreuves proposées en annexe.
- des types de compétences définis ainsi dans les programmes : « *les programmes organisent les compétences attendues à l'issue de la formation en neuf types de compétences qui donnent sens à la formation et sont regroupés selon deux dimensions, culturelle et méthodologique :*
Cinq types de compétences sont relatifs à la culture :
(...)Si chaque activité programmée est finalisée par l'un de ces types de compétences, ils peuvent aussi s'y combiner.(...)
Quatre types de compétences sont relatifs aux méthodes :
(...)

Si on se réfère à la note de service du bac général et technologique, il s'agit sans doute des 5 types de compétences relatives à la culture. Extrait de la note de service 2002 – 131 du 12/06/2002 : « *Les trois*

épreuves permettent d'évaluer, parmi les compétences attendues, au moins deux des compétences relatives à la dimension culturelle de l'enseignement, retenues dans le programme. »

Le SNEP avait contesté cette obligation qui établissait des corrélations directes entre activités et compétences culturelles, ce que confirme le tableau présenté en annexe 1. Cela alors que le programme voie professionnelle dit explicitement : « *le problème de la correspondance entre les types de compétences et les activités reste posé. Les travaux sur cette correspondance devront se poursuivre et mobiliser de façon concertée experts, enseignants et chercheurs* ». Ou par ailleurs : « *Si chaque activité physique répond à une expérience dominante, elle est aussi le lieu d'une combinaison de plusieurs types d'expériences. (...) Un sport collectif, finalisé par un affrontement collectif, vise aussi à la réalisation d'une performance collective ou à l'adaptation des déplacements dans un environnement codifié, etc. L'escalade, finalisée par une adaptation à l'environnement, sollicite aussi la réalisation d'une performance mesurée et peut prendre en compte la dimension esthétique.* »

Nous continuons à contester le tableau publié en annexe 1 (repris de la note de service du Bac LGT) et les corrélations automatiques qu'il induit entre activités et types de compétences culturelles.

Notons que la formulation proposée pour le Bac professionnel et le BMA peut être interprétée de façon encore plus contraignante que celle retenue pour le Bac général et technologique :

- Bac G.T. : trois épreuves dans trois activités de nature différente permettant d'évaluer au moins deux des compétences relatives à la culture (exemple on peut évaluer en Hand Ball, Judo et natation)
- Bac Pro et BMA : trois épreuves dans trois activités de nature différente, permettant l'évaluation de différents types de compétences. Cela veut-il dire obligatoirement trois types de compétences (ce qui interdirait le menu Hand Ball, Judo et natation) ? ! La formulation permet cette interprétation contraignante !
- Quant à la formulation retenue pour CAP et BEP elle interdit par exemple une évaluation sur tennis de table et basket ball, activités pourtant de nature différente.

Le souci des rédacteurs semble être d'accentuer encore, par rapport au bac général et technologique, la diversité des activités évaluées et donc enseignées. Nous pensons pour notre part que cette exigence, logique à l'école primaire et au collège, temps de l'enseignement obligatoire, doit être minimisée en lycée (organisé autour des voies, des séries, des spécialités différenciées), au profit de la recherche de l'approfondissement et de l'efficacité.

Nous demandons en conséquence qu'on en reste à une formulation telle que celle reprise dans l'arrêté : « *trois épreuves portant sur des activités physiques, sportives ou artistiques de nature différente* » (deux épreuves en CAP et BEP) avec la recommandation juste prévue dans le projet : « *Il est recommandé aux établissements de proposer des ensembles d'épreuves permettant à tous les candidats, filles et garçons, d'exprimer leurs potentialités* » et de faire confiance aux équipes pédagogiques, sur cette base, pour l'élaboration des menus.

2. Notons que contrairement à la note de service sur le bac général et technologique, l'exigence d'au moins une activité à caractère collectif n'est pas reprise ici. Même si nous savons que la quasi-totalité des équipes pédagogiques de LP le prévoient dans les menus, ne faudrait-il pas que ceci soit intégré ?
3. Chapitre 1.2. : si nous savons que bon nombre d'enseignants souhaitent garder le même groupe classe sur l'ensemble de l'année, nous regrettons que n'ait pas été laissée aux équipes la possibilité de faire des menus impliquant plusieurs enseignants. Ceci permet généralement de regrouper les classes et d'élargir les choix.
4. Chapitre 1.3.1., 2^{ème} § : il ne nous semble pas juste de dire que « *le deuxième niveau correspond au degré le plus élevé de formation accessible pour les classes concernées* » (formulation déjà présente dans le texte LGT). Un élève peut atteindre un niveau supérieur ! Nous proposons « *le deuxième niveau correspond à un degré plus élevé de formation accessible pour les classes concernées* »

Dans le même chapitre, dans le dernier §, nous notons avec satisfaction la prise en compte de notre demande exprimée au CSE, de temps de pratique minimum. Il nous semble par contre que le placement de ce § entre les deuxième et troisième § (après « pour les classes concernées ») serait plus logique.

5 Chapitre 1.3.2.2.

Ne faut-il pas éclaircir la façon dont l'enseignant va choisir les activités support d'évaluation en CAP et BEP ? Si trois ou quatre activités sont enseignées, l'enseignant détermine-t-il à l'avance, pour tout le groupe classe les deux supports d'évaluation, ce qui peut aboutir à de l'absentéisme dans les autres APSA ? Ou bien est-ce que les 3 ou 4 APSA enseignées seront évaluées et que, par exemple les deux meilleures notes seront prises en compte ? Si l'on considère que chaque équipe pédagogique ou chaque enseignant détermine les modalités qui lui semblent les plus adaptées, ne faut-il pas le dire ainsi dans la note de service ?

Concernant les référentiels d'évaluation des CAP et BEP

Il ne nous est pas possible, en si peu de temps et sans possibilité de consultation large de collègues de donner un avis précis sur ces documents.

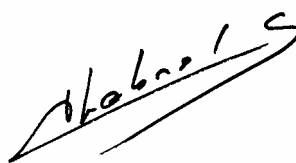
Pour autant, nous notons avec satisfaction, dans la plupart des cas une simplification des procédures d'évaluation par rapport aux épreuves du BAC.

Quelques remarques tout de même :

- Nous constatons, comme pour le BAC, un décalage entre les choix du référentiel d'activités du programme et ceux du référentiel d'évaluation (certaines activités sont dans l'un et pas dans l'autre).
- Dans les fiches lancer de disque, lancer de javelot et saut en hauteur, dans les principes d'élaboration de l'épreuve, est noté que « l'échauffement et la récupération comptent pour 25% » ; or dans les éléments évalués apparaît bien « l'échauffement » mais pas la récupération et à la place apparaît « la gestion de la sécurité ».
- Un « copier – coller » malheureux à corriger : fiche lancer de disque, dans les compétences attendues de niveau 2, remplacer placement du javelot par placement du disque !
- Enfin, il serait bien qu'une relecture attentive permette d'éviter un certain nombre de fautes d'orthographe ou de français actuellement présentes !

Nous espérons que nos remarques pourront être prises en compte.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments respectueux.



Serge CHABROL
Secrétaire National